



Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges par Hydro-Québec

Dossier : 6211-01-036

Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 14 novembre au 30 décembre 2017

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges* par Hydro-Québec a pris fin le 30 décembre 2017. Conformément au mandat qui lui a été confié le 2 novembre 2017 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 14 novembre au 30 décembre 2017, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Hydro-Québec veut contrer un problème d'érosion de la fondation de la digue de la centrale des Cèdres et rétablir l'imperméabilisation du remblai aval. Pour y arriver, le promoteur voudrait stabiliser en enrochement certaines sections du côté sud de la digue, mettre en place des filtres inverses, en plusieurs sections, toujours du même côté de la digue et procéder à des travaux d'imperméabilisation avec du matériau granulaire, de till, de pierre concassée et de perré, déversé dans l'eau sans batardeau sur le côté nord de la digue.

Le promoteur devrait mener des travaux d'excavation de la digue, de déboisement, aménager une aire de stockage, une aire pour l'entrepreneur, une aire de stationnement le long de la route 132 et mettre en place une plateforme de travail pour la circulation des camions du côté sud de la digue.

(Extrait du communiqué émis le 14 novembre 2017)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de l'information colligée lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

La période de travaux

- la continuité des opérations de la centrale durant les travaux ;
- le bruit engendré par le camionnage et ses désagréments occasionnés pour les propriétaires riverains ;
- l'horaire des travaux ;
- la capacité portante du pont du barrage Saint-Timothée pour le camionnage ;
- l'installation d'une digue temporaire pour le camionnage plutôt que d'utiliser le barrage Saint-Timothée ;
- la gestion des commentaires et des plaintes dans les deux municipalités durant la période des travaux.

La digue de la centrale des Cèdres

- l'imperméabilité de la digue ;
- le système actuel de détection de fuites sur la digue ;

- la possibilité d'installer un système permanent pour vérifier instantanément les infiltrations d'eau dans la digue.

Les répercussions du projet et les mesures d'atténuation proposées

- les mesures d'atténuation et de compensation prévues pour l'habitat du poisson ;
- le délai prévu avant que le programme de compensation pour l'habitat du poisson soit complété ;
- la présentation du projet avant que le programme de compensation prévu pour l'habitat du poisson ne soit prêt ;
- la coupe de plusieurs arbres ;
- la plantation d'un autre type de végétation après les travaux pour compenser les arbres coupés ;
- l'amélioration de la portion du fleuve détruite à l'époque de la construction de la digue.

Autre préoccupation

- les moyens de communication utilisés par le promoteur pour informer les citoyens concernés par le projet.

Les activités d'information et de communication

Le centre de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale Les Cèdres <i>Accès Internet gratuit</i>	141, rue Valade, Les Cèdres

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
18 novembre 2017	<i>La Presse</i>	
18 novembre 2017	<i>Le Soleil</i>	
18 novembre 2017		<i>Journal Première édition</i>
22 novembre 2017		<i>Journal L'Étoile</i>
22 novembre 2017		<i>Journal Saint-François</i>
29 novembre 2017		<i>Journal L'Étoile</i>
29 novembre 2017		<i>Journal Saint-François</i>

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
14 novembre 2017 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	753	Site Web et compte Twitter du BAPE 1 172 abonnés
28 novembre 2017 Rappel de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Compte Twitter du BAPE 1 182 abonnés

La séance d'information

Date	Le mardi 28 novembre 2017
Lieu	Salle des bâtisseurs du Pavillon des bénévoles, 145, rue Valade, Les Cèdres
BAPE : Animation	M. Luc Nolet
Accueil et prise de notes	M ^{me} Alexandra Barbeau
Promoteur	M ^{me} Caroline Belley, Hydro-Québec M ^{me} Christine Vadeboncoeur, Hydro-Québec M. Éric McNeil, Hydro-Québec
Assistance	20 personnes
Durée	1 h 05

Les relations de presse

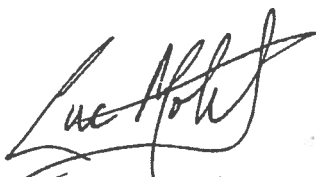
Lors de la séance d'information du 28 novembre 2017, seule une journaliste du journal d'affaires du Sud-Ouest de la Montérégie était présente.

La revue de presse

À la suite de la diffusion du communiqué de presse du 14 novembre 2017, un article concernant la tenue de la séance d'information du BAPE a été publié dans le *Journal Saint-François* et dans le journal en ligne *VIVA Média*. Des mentions ont aussi été faites dans les médias sociaux via Twitter par *VIVA Média*, le *Journal Saint-François/Hebdos Valleyfield* et *Néomédia Vaudreuil-Soulanges*.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a permis d'en arriver à la même conclusion.



Québec, le 9 janvier 2018

Luc Nolet, conseiller en communication, chargé du dossier

En collaboration avec Alexandra Barbeau, conseillère en communication